



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GENOUILLE**

Séance du 24 mars 2025
Délibération n° 2025-06

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame GUILLOT Annie, en séance ordinaire

<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8</p>	<p>Présents :</p> <p>SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, TRAIN Francis, RUAUD Natacha, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, GIMONNEAU Linda, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, HURTAUD Christa, GUILLOT Annie</p> <p>Absents : DROUET Ludovic (excusé), MELLIER Dominique (excusé – pouvoir PROUST Nicolas), OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia</p>
--	--

Secrétaire de séance : DUPONT Anny-Claude	Séance ouverte à : 20h30
Auteur de l'acte : SOUSSIN Jean-Michel	Télétransmission en Préfecture le : 26 MARS 2025
Convocation envoyée le : 17 mars 2025	AR Préfecture : 017-211701743-20250324-2025_06-DE
Affichage de la convocation le : 17 mars 2025	Date de publication sur le site internet : 28 mars 2025

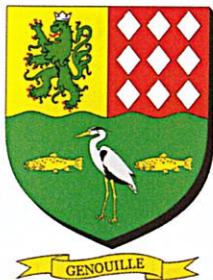
Objet : Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

	Solde de début de gestion	Opérations de l'exercice			Résultat	Restes à réaliser		Résultat
		dépenses	recettes	résultat de clôture	Global	dépenses	recettes	définitif
Fonctionnement	258 925.64	712 686.26	767 629.65	54 943.39	313 869.03			313 869.03
Investissement	- 79 909.69	194 557.80	188 891.76	- 5 666.04	- 85 575.73			- 85 575.73
TOTAUX	179 015.95	907 244.06	956 521.41	49 277.35	228 293.30			228 293.30



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

↵ un excédent de fonctionnement de : 54 943.39 €
↵ un excédent reporté de : 258 925.64 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 313 869.03 €

↵ un déficit d'investissement de : 5 666.04 €
↵ un déficit reporté de : 79 909.69 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de : 85 575.73 €

Soit un résultat définitif global de : 228 293.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'investissement reporté – compte 001 – déficit85 575.73 €
Affectation – compte 106885 575.73 €
Excédent de fonctionnement reporté – compte 002228 293.30 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

Le Maire,
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,
Anny-Claude DUPONT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.